

COMMUNE DE  
**SIMIANE-LA-ROTONDE**  
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2022**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY, Charlotte L'HERMITE, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD.

EXCUSEES : Erik ROGER qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY.

ABSENT : Vincent BLANC jusqu'au point 12

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

**1. Budget principal – compte administratif 2021.**

Bernard CAVALLO, 1<sup>er</sup> adjoint présente sur un power point le compte administratif 2021 du budget principal de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 389 949,82 € et un excédent d'investissement de 61 570,24 € comme détaillé ci-dessous.

| libellé             | investissement      |                      | fonctionnement      |                      | ensemble            |                      |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                     | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| résultats reportés  | 94 604,78           | 0,00                 | 0,00                | 173 520,21           | 94 604,78           | 173 520,21           |
| Opérations exercice | 478 224,29          | 655 363,31           | 729 462,08          | 945 891,69           | 1 207 686,37        | 1 601 255,00         |
| total               | 572 829,07          | 655 363,31           | 729 462,08          | 1 119 411,90         | 1 302 291,15        | 1 774 775,21         |
| résultat de clôture |                     | 82 534,24            |                     | 389 949,82           | 0,00                | 472 484,06           |
| restes à réaliser   | 43 002,00           | 22 038,00            |                     |                      | 43 002,00           | 22 038,00            |
| total cumulé        | 43 002,00           | 104 572,24           |                     | 389 949,82           | 43 002,00           | 494 522,06           |
| résultat définitif  |                     | <b>61 570,24</b>     |                     | <b>389 949,82</b>    |                     | <b>451 520,06</b>    |

Il précise que la trésorerie de fin d'année est bien meilleure qu'en 2020, cela est dû en partie à l'encaissement de subventions et du FCTVA. Les résultats sont conformes à la feuille de route.

Les élus approuvent à l'unanimité des votants (3 abstentions : E. AUMAGY, E.ROGER, S.RENIET) le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

**2. Budget principal - affectation du résultat 2021.**

Bernard CAVALLO, 1<sup>er</sup> adjoint propose aux membres de l'assemblée de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement sur le budget principal 2022.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité des votants (3 abstentions : E. AUMAGY, E.ROGER, S.RENIET) de reporter les excédents en fonctionnement (389 949,82 €) et en investissement (61 570,24 €) sur le budget principal de la commune 2022.

### **3. Budget principal - compte de gestion 2021.**

Bernard CAVALLO, 1<sup>er</sup> adjoint informe l'assemblée délibérante, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité des votants (3 abstentions : E. AUMAGY, E.ROGER, S.RENIET) du compte de gestion 2021 du budget principal qui est identique à celui de l'ordonnateur.

### **4. Budget annexe eau & assainissement - compte administratif 2021.**

Bernard CAVALLO, 1<sup>er</sup> adjoint présente sur un power point le compte administratif 2021 du budget eau et assainissement qui présente un excédent de fonctionnement de 100 457,87 € et un déficit d'investissement de 18 266,09 € comme détaillé ci-dessous. Il rappelle qu'en l'état le budget eau et assainissement est structurellement déficitaire.

| libellé             | investissement      |                      | fonctionnement      |                      | ensemble            |                      |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                     | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| résultats reportés  |                     | 11 108,79            |                     | 68 475,98            | 0,00                | 79 584,77            |
| Opérations exercice | 185 318,10          | 165 930,03           | 231 283,96          | 263 265,85           | 416 602,06          | 429 195,88           |
| total               | 185 318,10          | 177 038,82           | 231 283,96          | 331 741,83           | 416 602,06          | 508 780,65           |
| résultat de clôture | 8 279,28            |                      |                     | 100 457,87           |                     | 92 178,59            |
| restes à réaliser   | 9 986,81            |                      |                     |                      | 9 986,81            | 0,00                 |
| total cumulé        | 18 266,09           |                      |                     | 100 457,87           | 9 986,81            | 92 178,59            |
| résultat définitif  | <b>18 266,09</b>    |                      |                     | <b>100 457,87</b>    |                     | <b>82 191,78</b>     |

Les élus approuvent à l'unanimité des votants (3 abstentions : E. AUMAGY, E.ROGER, S.RENIET) le compte administratif 2021 du budget eau et assainissement de la commune.

### **5. Budget annexe eau & assainissement - affectation du résultat 2021.**

Bernard CAVALLO, 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que la section d'investissement du budget eau et assainissement présente un déficit de 18 266,09 € et qu'il est nécessaire de le combler par une partie de l'excédent de fonctionnement. Les 82 191,78 € d'excédent de fonctionnement restant, seront reportés sur le budget eau et assainissement 2022.

Il fait remarquer que ce montant est sensiblement identique au montant reporté de l'exercice

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité des votants (3 abstentions : E. AUMAGY, E.ROGER, S.RENIET) d'affecter la somme de 18 266,09 € en recettes d'investissement pour combler le déficit et de reporter la somme de 82 191,78 € en excédent de fonctionnement.

### **6. Budget annexe eau & assainissement - compte de gestion 2021.**

Bernard CAVALLO, 1<sup>er</sup> adjoint informe l'assemblée délibérante, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité des votants (3 abstentions : E. AUMAGY, E.ROGER, S.RENIET) du compte de gestion 2021 du budget eau et assainissement qui est identique à celui de l'ordonnateur.

### **7. Rapport sur la formation des élus 2021.**

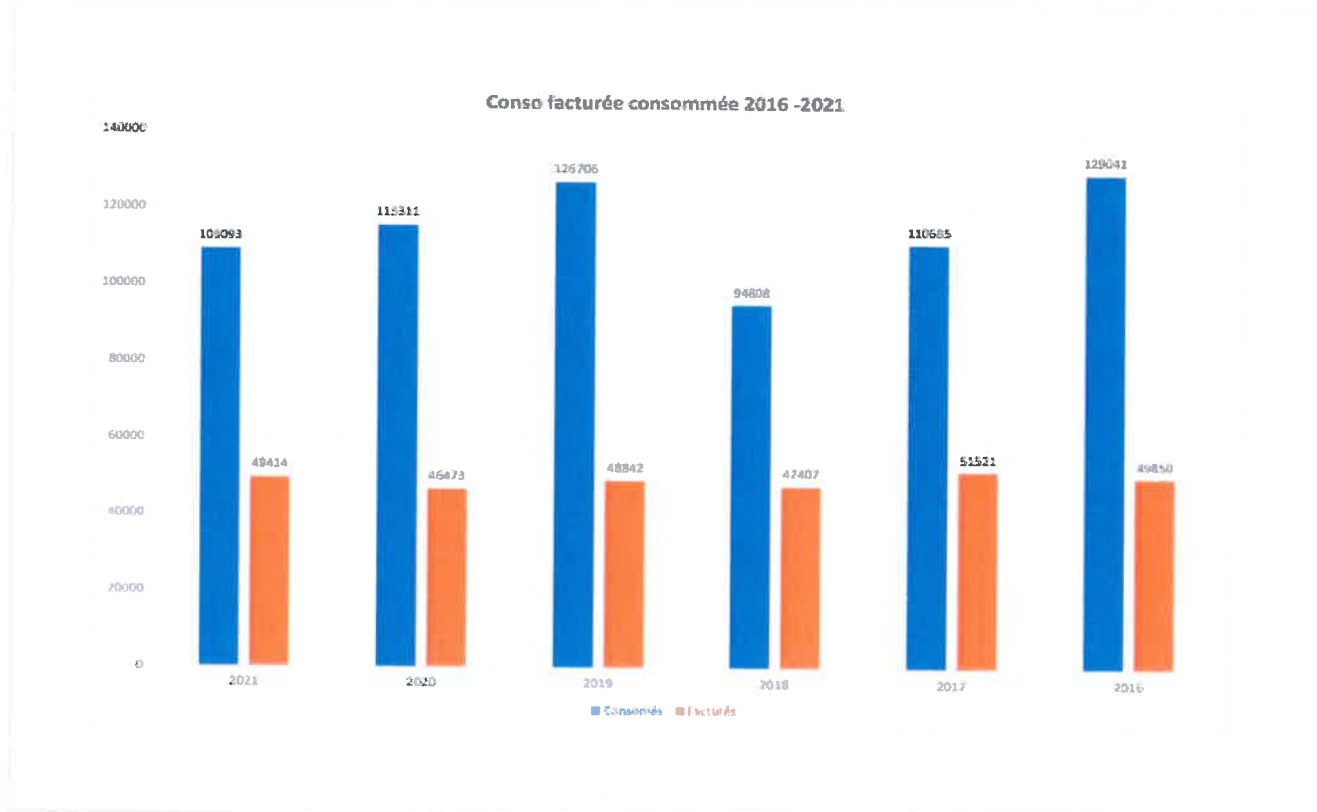
Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'aucun élu n'a suivi de formation en 2021.

Les élus en prennent acte.

## **8. Rapport sur l'eau 2021.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport sur l'eau 2021 (consultable en mairie).

Serge RENIET fait remarquer qu'il y a eu plus de fuites qu'en 2018. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas en mesure d'expliquer ce qui a pu se passer en 2018 qui a été une année inhabituelle comme l'indique le graphique ci-dessous.



Il précise que le nombre de mètres cubes consommés au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 était de 35 871 m<sup>3</sup> et de 18 903 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, ce qui est très encourageant.

## **9. Création d'un poste saisonnier au Château.**

Gilbert ELKAÏM indique aux membres de l'assemblée que la saison 2021 au Château a été meilleure qu'en 2020. 12 000 visiteurs ont été accueillis, le montant des recettes est de 60 000 €.

Il précise que le Château est ouvert en basse saison le week-end et les vacances scolaires (de début octobre à fin avril) et en haute saison tous les jours (de mai à septembre).

Comme chaque année, il faut envisager le recrutement d'un agent contractuel à temps complet qui viendra en renfort aux deux agents déjà en poste. Il précise que le bénéfice dégagé par les recettes du Château toute charge déduite est estimé entre 15 000 € et 24 000 €.

Elisabeth AUMAGY demande si le Château s'autofinance. Gilbert ELKAÏM lui répond que oui.

Bernard CAVALLO indique que la Communauté de Communes a pris en charge 60 % du salaire de Sylvie PARRAUD comme convenu par convention au titre du service tourisme.

Il précise par ailleurs que durant la haute saison il est prévu 2 visites guidées du Château par jour et 1 visite du village par jour.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de créer un poste saisonnier à temps complet au Château.

## **10. Travaux de reconstruction du mur de soutènement de la cour du Château – autorisation de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire indique que des travaux de reconstruction du mur de soutènement de la cour du Château sont à prévoir. S'agissant d'un monument historique, la commune est dans l'obligation de passer par une maîtrise d'œuvre pour réaliser ces travaux. Il précise la nécessité de lancer la consultation de 3 architectes du patrimoine.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à lancer la consultation pour cette maîtrise d'œuvre.

## **11. Travaux d'entretien et de réparation du réseau d'eau potable – autorisation de lancer une consultation.**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la nécessité de lancer une consultation afin de sélectionner une entreprise qui réalisera les travaux d'entretien et de réparation du réseau d'eau potable.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Maire à lancer cette consultation.

## **12. Consultation matériel informatique : installation et mise en service - maintien en condition opérationnelle - choix de l'entreprise.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la consultation effectuée pour l'installation la mise en service et le maintien en condition opérationnelle du matériel informatique de la commune.

Il précise que 3 entreprises ont été consultées : le SICTIAM et AM Technologie n'ont pas souhaité répondre. Seul M. Nicolas THOMAS a transmis une offre dans les délais pour un montant de 9 600 € pour l'installation et la mise en service du matériel, et une grille de prix pour son maintien en condition opérationnelle (grille consultable en mairie). Monsieur le Maire précise qu'il aurait préféré recevoir au moins deux offres pour cette consultation puis soumet l'affaire au vote.

Les élus décident à l'unanimité des votants (5 abstentions : E. AUMAGY, E.ROGER, S.RENIET, I. DAUTRY, A.RICHAUD) d'accepter les propositions de M. Nicolas THOMAS.

## **13. Avis sur un dossier de demande de subvention pour la réfection d'une toiture au titre des Villages et Cités de Caractère (VCC).**

Vincent BLANC est présent à partir de cette affaire.

Monsieur le Maire présente un dossier de demande de subvention au titre des VCC pour réfection de toiture à l'identique sur un bâtiment privé qui se trouve dans le périmètre des monuments historiques.

Il précise que le montant de la subvention serait de 2 560 € à partager entre la commune et les VCC.

Serge RENIET indique que la toiture n'est pas visible. Monsieur le Maire indique que cette participation est accordée aux propriétaires du vieux village afin de les aider à restaurer leur toiture ou leur façade souvent difficile d'accès et qu'il ne voit pas sur quels critères le conseil municipal pourrait accepter une demande et en refuser une autre.

De plus l'aide accordée n'est pas très importante au vu du montant total des travaux. En effet, tous les travaux de réfection ne sont pas pris en compte et une grille tarifaire a été établie par les VCC pour le calcul de la subvention. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette subvention et la transmission du dossier aux VCC.

Les élus décident à l'unanimité des votants (2 abstentions : S. RENIET et A.RICHAUD) d'accorder la subvention et de transmettre le dossier au VCC.

## **14. Vente de terrain communal – fixation du prix au m2 et autorisation de signature du compromis et de l'acte de vente.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de vente du terrain communal situé au-dessous des gîtes quartier Sausse, cadastré E 453 non viabilisé et d'une superficie de 1 310 m<sup>2</sup>. Le prix de vente proposé est de 45 € le m<sup>2</sup>, même tarif que le terrain communal situé au-dessous et vendu en 2021. Il indique que 2 visites ont été effectuées et qu'il a reçu une proposition de Mme Merle et M. Fauconnier au prix de 45 € le m<sup>2</sup>.

Serge RENIET demande si le prix de vente a été fixé par l'ancienne municipalité et précise que celui-ci est plus bas que le marché actuel.

Monsieur le Maire répond qu'il existe une servitude de tréfond traversant le terrain et qu'il est non viabilisé. Sylvaine JABRE précise qu'il faut aussi prendre en compte l'emplacement pour fixer le prix. Vincent BLANC rappelle que ce terrain est à la vente depuis quelques années déjà sans n'avoir jamais eu de proposition.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre le terrain communal cadastré E 453 d'une superficie de 1 310 m<sup>2</sup>, décide de fixer le prix à 45 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 58 950 €, autorise Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte notarié avec Mme Merle et M. Fauconnier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

Elisabeth AUMAGY indique que de nombreux touristes frappent à sa porte pour savoir où ils peuvent de désaltérer.

Monsieur le Maire indique qu'une étude pour la remise en service des fontaines est en cours. Elisabeth AUMAGY précise que les visiteurs cherchent plutôt un café. Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes a décidé d'acquérir le restaurant de la Palette et que deux propositions de reprise ont été reçues. Quant à l'immeuble THOMAS racheté également par la Communauté de Communes, il ne sera pas opérationnel avant l'année prochaine car cette dernière doit effectuer des travaux avant toute location.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au Syndicat d'Electrification du 04 de prévoir l'enfouissement de la ligne électrique au quartier de la brèche en 2023. Il sera par la même occasion proposé l'enfouissement de la ligne de téléphone, le remplacement du réseau d'eau et l'extension du réseau assainissement.

Nicolas ROBERTO informe le conseil municipal qu'Isabelle Oudot organise une exposition à l'ancienne mairie au bénéfice des Ukrainiens. Deux vernissages sont prévus, elle demande au conseil municipal une participation pour l'achat des apéritifs. Sabine LOPEZ propose que le CCAS prenne en charge cette dépense.

Sylvaine JABRE souhaite organiser une chasse aux œufs pour le dimanche de Pâques au Château pour les enfants de la commune et le soir même un apéritif pour les Simianais. Cet évènement sera pris en charge par le CCAS.

Gilbert ELKAÏM indique qu'il a assisté à une visio conférence avec les services de la Préfecture sur la situation Ukrainienne et notamment les réfugiés qui arrivent dans la région. Il est nécessaire de trouver des hébergements pérennes pour ces personnes. Il demande si Simiane peut accueillir des réfugiés sachant qu'il faudra les accompagner une fois qu'ils seront arrivés. Quelques personnes se sont déjà proposées.

Monsieur le Maire indique que le seul appartement communal qui sera disponible dans 2 mois est celui du Chapeau rouge.

Sylvaine JABRE indique que les poteaux d'éclairage public du village ont tous été numérotés sur poteau ou sur goulotte et répertoriés afin de permettre à la société de maintenance de mieux localiser les pannes et d'agir plus rapidement. Cela permettra aussi de réaliser un suivi de chaque éclairage. Les poteaux éclairage public des hameaux seront aussi répertoriés durant les prochaines semaines.

En cas de panne d'éclairage public, il est demandé aux Simianais de prévenir le secrétariat de mairie en précisant la couleur et le numéro du poteau.

Serge RENIET indique que la famille Coutton est d'accord pour nommer la place de Cheyran « Louis COUTTON ».

Bernard CAVALLO précise que l'adressage est en cours et qu'il reste encore beaucoup de travail à réaliser avec la société en charge de l'opération.

La séance est levée à 20h.

Fait à Simiane la Rotonde, le 5 avril 2022.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

